

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2012/....

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 septembre 2012

DCM N° 12-09-19

Objet : Versement d'une subvention au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en Difficulté.

Rapporteur : M. KOENIG, Adjoint au Maire

Afin de venir en aide aux jeunes en difficulté et de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi messins, la Ville de Metz souhaite renouveler son soutien financier au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en Difficulté.

Cette subvention vise à contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté de recherche d'emploi et à lutter contre l'exclusion et la marginalité.

Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal de procéder au versement d'une subvention d'un montant de 24 392 euros pour le Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en Difficulté qui sera versée au Département de la Moselle.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les commissions compétentes entendues,

CONSIDERANT la politique volontariste développée par la Ville de Metz en vue de soutenir les jeunes en difficulté et favoriser l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi messins.

VU la décision de la municipalité de renouveler son soutien financier au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en Difficulté.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- D'ATTRIBUER une subvention d'un montant de 24 392 euros au bénéfice du Fonds Départementale d'Aide aux Jeunes en Difficulté, crédits qui seront versés au Département de la Moselle.

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions, avenants et lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué

Sébastien KOENIG

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date
de la délibération.

Membres assistant à la séance : 45 Absents : 10 Dont excusés : 9

Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITÉ